



École nationale de police du Québec

Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche

Février 2024

Direction de la recherche, de l'expertise
et de la pédagogie (DREP)

POUR TOUTE QUESTION OU TOUT SOUTIEN :

Direction de la recherche, de l'expertise et de la pédagogie

genevieve.lizee@enpq.qc.ca

Table des matières

1	Mise en contexte	1
2	Définitions	2
3	Objectifs	3
4	Évaluation initiale sur les pratiques en matière de gestion des données de l'École nationale de police du Québec	3
4.1	Résultats de l'évaluation initiale de la maturité de la gestion des données à l'École nationale de police du Québec.....	3
5	Description de la mise en œuvre de la stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche	5
6	Processus d'évaluation périodique de la stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche	6
7	Conclusion	6
8	Plan d'action de la Stratégie institutionnelle de gestion de données de recherche	7
9	Références.....	9

1 Mise en contexte

L'École nationale de police du Québec (ci-après « l'École ») s'engage à favoriser la recherche orientée vers la formation, dans des domaines d'étude touchant le travail policier, susceptible d'avoir une incidence sur la formation policière. En conséquence, l'excellence en matière de gestion des données de recherche (GDR) s'avère un aspect central de cet engagement.

En mars 2021, les Institutions de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) ainsi que le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) (ci-après les trois organismes) ont adopté et publié la [Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche](#). Trois principaux éléments encadrent la politique, soit, 1) l'élaboration d'un plan de gestion de données (PGD) pour toutes demandes de subvention soumises aux trois organismes; 2) le dépôt des données numériques de recherche au moment de la publication pour les titulaires de subvention et 3) l'élaboration d'une stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche. En vertu de ceux-ci, tout établissement admissible à administrer des fonds provenant des trois organismes doit remplir ces exigences. La politique des trois organismes vise notamment à « promouvoir l'excellence en matière de recherche au Canada en encourageant de saines pratiques de gestion des données de recherche et d'intendance de données » (IRSC, CRSNG et CRSH, 2021).

Conséquemment, les membres du Comité de gouvernance des données de l'École ont entrepris l'élaboration de la Stratégie institutionnelle de GDR (ci-après, la stratégie de GDR) et ils seront également responsables de la révision. Le comité de gouvernance des données est présidé par M. Pierre St-Antoine, directeur général et la coordination des travaux est assurée par M^{me} Andréanne Deschênes, directrice de l'innovation, des affaires académiques et institutionnelles (DIAAI). Enfin, le comité est composé de membres du personnel de la Direction des services administratifs et technologiques (DSAT), du Bureau du développement institutionnel (BDI), et de Direction de la recherche, de l'expertise et de la pédagogie (DREP).

Le développement et la mise en œuvre de la stratégie de GDR de l'École s'inscrivent dans une approche d'amélioration continue et se veulent évolutifs. La stratégie s'inspire du modèle proposé par le Réseau Portage (2020), composé d'experts en GDR, qui relève de l'[Alliance de recherche numérique du Canada](#).

2 Définitions

Les principales définitions suggérées par les trois organismes¹ concernant l'élaboration de la stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche sont les suivantes :

Plan de gestion des données : Un plan de gestion des données est un document évolutif – généralement lié à un projet ou à un programme de recherche – qui consiste en des pratiques, des processus et des stratégies, rattachés à un ensemble de sujets particuliers touchant la gestion et la conservation des données;

Dépôt de données : Le dépôt de données se rapporte au moment où les données de recherche recueillies dans le cadre d'un projet de recherche sont transférées à un organe de stockage de données de recherche;

Principes FAIR : Les principes FAIR pour la gestion et l'intendance des données scientifiques constituent une pratique exemplaire internationale pour améliorer la récupération, l'accessibilité, la compatibilité et la réutilisation des biens numériques;

Souveraineté des données autochtones : Les données de recherche produites par les communautés autochtones ou en collaboration avec celles-ci doivent être traitées conformément aux pratiques de gestion des données de recherche élaborées dans ces communautés et approuvées par celles-ci;

Données de recherche : Les données de recherche sont des données qui sont utilisées en tant que sources principales à l'appui d'une enquête technique ou scientifique, d'une recherche, de travaux d'érudition ou de pratiques créatives et qui sont utilisées comme éléments de preuve dans un processus de recherche ou qui sont communément acceptées au sein de la communauté de recherche comme nécessaire pour valider les conclusions et les résultats de recherche;

Gestion des données de recherche : La gestion des données de recherche désigne les processus appliqués tout au long du cycle de vie d'un projet de recherche pour guider la collecte, la documentation, le stockage, le partage et la conservation des données de recherche.

¹ Afin d'accéder à davantage de définitions, vous pouvez consulter la page suivante : <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche-foire-aux-questions>

3 Objectifs

Selon la politique des trois organismes, en fonction des circonstances uniques des établissements, les stratégies de GDR devraient inclure des éléments tels que :

- Reconnaître les données en tant que produit de recherche important;
- Appuyer les chercheurs et le personnel de recherche dans leurs efforts visant à élaborer des pratiques de gestion de données de recherche;
- Promouvoir des principes FAIR;
- Favoriser l'engagement à adopter les pratiques établies;
- Faciliter l'accès aux services et aux outils;
- Reconnaître la souveraineté des données autochtones.

En conformité avec les exigences des trois organismes, l'École, en collaboration avec le Comité de gouvernance, met de l'avant sa stratégie de GDR afin d'outiller de façon efficace et efficiente son personnel de recherche. Ayant pour objectif de promouvoir l'excellence en matière de gestion des données de recherche, l'École poursuit quatre grands objectifs²:

1. Vigie institutionnelle : dresser l'état des lieux entourant la GDR, assurer un suivi du plan d'action et évaluation en continu;
2. Communication : sensibilisation du personnel de recherche de l'École en matière de GDR tout en s'assurant de promouvoir les bonnes pratiques;
3. Soutien et formation : Accompagner, soutenir et former le personnel de recherche en matière de bonnes pratiques et d'infrastructures informatiques;
4. Cohésion des pratiques : arrimer la GDR aux politiques institutionnelles en vigueur et uniformiser les pratiques.

4 Évaluation initiale sur les pratiques en matière de gestion des données de l'École nationale de police du Québec

Afin de procéder à l'évaluation des pratiques de l'École en matière de gestion des données, les membres du Comité de gouvernance ont privilégié l'utilisation du *Modèle d'évaluation de la maturité de la GDR au Canada* ([MEMAC](#)) (Réseau Portage, 2021). Cet outil propose une évaluation ciblée qui permet d'évaluer la maturité de l'École en matière de gestion des données de recherche. L'évaluation initiale permet ainsi d'identifier les pratiques à améliorer en fonction des objectifs établis.

4.1 Résultats de l'évaluation initiale de la maturité de la gestion des données à l'École nationale de police du Québec

Cette section présente les résultats de l'évaluation initiale en matière de gestion des données de recherche en fonction de trois catégories, 1- les politiques et les processus organisationnels, 2- les infrastructures informatiques, et 3- les services de soutien et 4- le soutien financier. Ces dernières sont composées d'éléments à évaluer à l'aide d'une échelle de maturité allant de 0 à 4 (0 = n'existe pas 4 = le plus haut niveau de maturité).

² L'École nationale de police du Québec travaille en partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Conséquemment, l'élaboration de nos objectifs s'est effectuée en conformité avec ceux mis de l'avant par cette dernière.

Politiques et processus institutionnels (niveau de maturité 3)

Conformément à sa *Politique institutionnelle de la recherche* (POL 04-05), l'École adhère au respect des règles éthiques en recherche concernant la divulgation de tout renseignement de nature privée ou confidentielle dans la conduite des travaux. Par sa *Politique d'intégrité et de conduite responsable* (POL 04-06), l'École s'assure également que son personnel de recherche traite les données de recherche avec toute la rigueur voulue, respecte les plus hautes normes d'exactitude dans l'archivage des données et définit les cas d'inconduite en matière de falsification, destruction et la fabrication de données. Conformément à la *Directive sur le système de gestion documentaire* (DIR 01-12), l'École assure un système de gestion de la documentation rigoureux qui s'applique à tous les documents administratifs et didactiques produits dans le cadre de ses activités. Par sa *Politique sur la sécurité de l'information* (POL 06-05), l'École assure le respect de toute législation relative à la sécurité de l'information, et ce, tout au long du cycle de vie d'un actif informationnel³. À cet effet, le responsable de la sécurité de l'information gère et coordonne la sécurité de l'information au sein de l'École. Il doit, notamment, élaborer, mettre en place, effectuer le suivi et l'évaluation de la sécurité de l'information. Enfin, en complément à la POL 06-05, l'École a mis de l'avant sa *Politique sur la gouvernance à l'égard des actifs informationnels et des renseignements personnels* (POL 01-09). Découlant de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), elle précise le cadre de gouvernance concernant la gestion des actifs informationnels et des renseignements personnels. Elle énonce les règles qui guident les pratiques de l'École en définissant les rôles et les responsabilités du personnel à l'égard des actifs informationnels et des renseignements personnels tout au long de leur cycle de vie, de leur collecte à leur destruction.

Infrastructure informatique (niveau de maturité entre 3 et 4)

L'accès, l'authentification et l'autorisation en lien avec les données de recherche doivent dans un premier temps être autorisés par la direction concernée. Chacun des membres du personnel possède son propre compte réseau sécurisé par un mot de passe complexe donnant accès aux différents réseaux en fonction des besoins établis. L'espace de stockage institutionnel des données de recherche actives est attribué à chacune des directions ou services de l'École de façon indépendante. L'accès à ces espaces de stockage est sécurisé via des groupes de sécurité. L'espace de stockage attribué est sous la responsabilité et le contrôle du personnel qui en a l'accès. Sous réserve d'une autorisation préalable de la direction concernée, des espaces numériques collaboratifs et privés permettent également aux chercheurs de collaborer avec différents partenaires internes ou externes. L'École possède une plateforme en ligne, disponible pour son personnel, qui permet notamment de stocker des données de recherche ou d'échanger de façon sécuritaire avec des partenaires de recherche externes. Enfin, et de façon continue, l'École forme⁴ et sensibilise l'ensemble de son personnel en ce qui a trait à la sécurité de l'information, à la cybersécurité et à la protection des données sensibles et personnelles. À cet effet, des tests d'hameçonnage sont réalisés auprès des membres du personnel et des messages portant sur la sécurité de l'information sont diffusés lors du démarrage des postes de travail des usagers.

³ Une information numérique se définit comme : une banque d'information numérique, un système ou un support d'information, une documentation, une technologie de l'information, une installation ou un ensemble de ces éléments, acquis ou constitué par l'École nationale de police du Québec.

⁴ Tous les nouveaux employés doivent suivre une formation en lien avec la sécurité de l'information, la cybersécurité et la protection des données sensibles et personnelles à l'aide de capsules de formation de l'Académie de la transformation numérique.

De plus, dans le cadre des exigences de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI)*, l'École met en place des actions quotidiennes pour l'ensemble des environnements technologiques, incluant les données de recherche. Entre autres, dans cette visée, des tests d'intrusion sont effectués par une firme externe tout comme le *Centre gouvernemental en cyberdéfense (CGCD)* afin d'assurer la sécurité des environnements technologiques exposés sur Internet. Par ailleurs, une reddition de compte s'effectue auprès du MCN deux fois par année afin de s'assurer de répondre aux exigences.

Enfin, en ce qui a trait aux règles de conservation des données de recherche, l'École adhère à la *Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1)*. Un système de gestion électronique des documents numériques et physiques est en place afin d'assurer la conservation selon les règles établies. Le système de gestion documentaire institutionnel permet le dépôt de produits de la recherche ainsi que de jeux de données. Bien que le système peut prendre en charge les données brutes de recherche, ce système a pour fonction principale d'assurer la conservation des données. Les fonctions d'analyse des données s'effectuent en dehors du système de gestion documentaire. Enfin, le personnel de recherche a accès à un espace sécurisé, où des sauvegardes sont mises en place permettant le maintien et l'intégrité des données.

Service de soutien (niveau de maturité entre 0 et 2)

Actuellement, l'École n'offre aucune formation, consultation ou service de soutien personnalisé en ce qui concerne la gestion des données de recherche. Cependant, le personnel du Carrefour de l'Information et du Savoir (CIS) sous la Direction de l'innovation, des affaires académiques et institutionnelles et du Bureau du développement institutionnel est responsable de la conservation des données de recherche et assure le service pour le personnel de recherche.

5 Description de la mise en œuvre de la stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche

En fonction des forces et des défis identifiés en matière de GDR, l'École présente un plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie. Celui-ci est présenté à la page 7 et 8 de ce document. Notez que chacun des quatre objectifs comprend des sous-objectifs pour lesquels des actions sont proposées. Les responsables impliqués dans la réalisation de chacune des actions ainsi que les échéances visées y sont présentées. Le plan d'action sera ajusté selon l'avancement des travaux comme décrit dans la section suivante sur le processus d'évaluation périodique de la stratégie.

6 Processus d'évaluation périodique de la stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche

Afin de répondre aux exigences des trois organismes, les membres du Comité de gouvernance des données sont responsables d'effectuer le suivi de la mise en œuvre et d'évaluer la stratégie de GDR tous les deux ans. Comme mentionné précédemment, ce travail itératif se déroulera dans un processus d'amélioration continue dont l'objectif est d'alimenter la réflexion afin de poursuivre l'amélioration des pratiques de l'École en matière de gestion des données. Spécifiquement, les membres du comité évalueront dans quelle mesure les objectifs visés auront été atteints et pourront proposer des ajustements nécessaires en conformité avec les besoins.

Toutes évaluations et révisions de la stratégie seront présentées aux membres du personnel concerné et approuvées par le Comité de gouvernance.

7 Conclusion

L'élaboration de cette stratégie institutionnelle est une activité rigoureuse qui demande des expertises pluridisciplinaires. Conséquemment, rappelons que ce document se veut évolutif et dans une visée d'amélioration continue des meilleures pratiques. En effet, l'École mettra en œuvre progressivement les cadres de gouvernance, les infrastructures numériques, les services-conseils et la formation afin de répondre aux exigences liées à la gestion des données de recherche. Enfin, l'École réitère son engagement à promouvoir l'excellence en matière de gestion des données de recherche et favorisera une culture organisationnelle responsable de celle-ci.

8 Plan d'action de la Stratégie institutionnelle de gestion de données de recherche

Objectifs	Actions	Livrables	Directions impliquées (responsable en gras)	Calendrier
1- Vigie institutionnelle				
1.1 Assurer la mise en œuvre, l'évaluation, le suivi et l'actualisation de la stratégie de GDR	<p>Travailler en collaboration avec les différents services afin d'actualiser nos pratiques, et identifier nos défis concernant la GDR.</p> <p>Évaluer la capacité de l'École à rendre disponible des ressources en matière de GDR.</p> <p>Suivi du plan d'action par les membres du comité de gouvernance.</p>	<p>Évaluation de la maturité de l'organisation afin d'identifier les forces, les défis et les priorités tous les deux ans.</p> <p>Portrait des besoins en GDR pour le personnel de recherche.</p> <p>Mise à jour du plan d'action en fonction des besoins.</p>	<p>DREP (Geneviève Lizée, Joanie Prince)</p> <p>DIAAI (Andréanne Deschênes)</p> <p>BDI (Stéfanie Bastien)</p>	<p>Mise à jour de l'état des lieux et du plan d'action en mars 2025.</p> <p>Évaluation des besoins en continu.</p>
1.2 Assurer une vigie des bonnes pratiques en GDR	<p>Élaborer un plan de travail pour assurer une veille stratégique entourant les normes, politiques, cadres législatifs, exigences en matière de GDR.</p> <p>Partage des résultats avec le personnel concerné.</p>	<p>Plan de mise en œuvre du plan de travail pour assurer une veille stratégique.</p>	<p>DREP (Geneviève Lizée, Joanie Prince)</p> <p>DIAAI (Andréanne Deschênes)</p>	<p>Outils de veille mis en place au mois de mars 2024.</p>

2- Communication				
2.2 Informer et sensibiliser le personnel de recherche quant aux bonnes pratiques en GDR	Rendre disponibles et facilement accessibles toutes informations entourant la GDR et l'élaboration d'un plan de gestion de données.	Centraliser les outils et les ressources mis à disposition via l'intranet de l'École.	DIAAI (Andréanne Deschênes) BRC (Véronique Brunet) STSI (Patrick Lefebvre)	Onglet d'informations en GDR disponible via intranet et le site web de l'École en mars 2024.
3- Soutien et formation				
3.1 Accompagner le personnel de recherche dans la GDR	Offrir des ateliers structurés ou des capsules informatives autour des principaux enjeux de GDR et l'élaboration d'un plan de gestion de données.	Identifier un partenaire de formation externe	DREP (Geneviève Lizée, Joanie Prince)	En continu à partir de mars 2024.
4- Cohésion des pratiques				
4.1 Arrimage de la stratégie de GDR avec les politiques actuelles.	Diffuser les exigences en matière de GDR pour la recherche avec des êtres humains sur le site web de l'École et autres plateformes de communication.	Information disponible et diffusée sur le site web de l'École ou autres plateformes de communication	DREP (Geneviève Lizée, Joanie Prince) DIAAI (Andréanne Deschênes) BRC (Véronique Brunet)	Révision des politiques tous les cinq ans.

9 Références

Alliance de recherche numérique du Canada, (2022a). Gestion des données de recherche. <https://alliancecan.ca/fr/services/gestion-des-donnees-de-recherche>

Alliance de recherche numérique du Canada, (2022b). Réseau d'experts. <https://alliancecan.ca/fr/services/gestion-des-donnees-de-recherche/reseau-dexperts>

IRSC, CRSNG et CRSH, (2021). Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche. https://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97609.html

Réseau Portage, (2020). Modèle - Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche (Version 2). Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3964392>

Réseau Portage, (2021). Modèle d'évaluation de la maturité de la GDR au Canada (MEMAC). Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.5745894>

URFIST Méditerranée, (2021). Les principes FAIR. https://doranum.fr/enjeux-benefices/principes-fair_10_13143_z7s6-ed26/